Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212203384-20261116-2026NOV16N79-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants: 15

L'an deux mille vingt-six
le : 16 novembre 2026
le Conseil municipal de la commune de SQUIFFIEC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CONNAN Gildas.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2026

PRESENTS : M. CONNAN Gildas, Mme GOURIOU Sylviane, M. PRIGENT Gildas, Mme LE MONTREER Sonia, M. GOURIOU Pascal, Mme PHILIPPE Karine, M. MAGOAROU Ollivier, Mme LE BASTARD Martine, M. ESCALERE Xavier, Mme SALAS Sandra, M. HAMON Yannick, Mme COJEAN Sylvie, M. KERLEAU Fabien, Mme CLEC'H Elodie, M. DANIEL Laurent

Absents excusés : /

Convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Guingamp Paimpol Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L.422-1 à l'article L.422-8 ;
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;
Vu la délibération N°2015/002 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo en date du 29 janvier 2015 portant création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Vu la délibération N°2016/109 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo du 16 juin 2016 fixant des tarifs complémentaires en matière d'urbanisme ;
Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 19 décembre 2017 portant extension du périmètre du service commun d'Application du Droit des Sols et fixation des modalités tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2018 ;
Vu la délibération N° DEL2023-12-254 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération du bureau communautaire en date du 03 novembre 2026 approuvant le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) ;
Vu le projet de convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité pour la commune de garantir la continuité du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Considérant l'intérêt de maintenir un service commun permettant de mutualiser les moyens humains et techniques nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Considérant que les conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de conclure de nouvelles conventions afin d'assurer la continuité du service à compter du 1er janvier 2027 ;
Considérant les modalités de fonctionnement et de financement définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212203384-20261116-2026NOV16N79-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de « Convention d'adhésion au service commun Application du Droit des Sols » annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la commune
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout avenant, acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre, à son exécution ou à son éventuelle modification, dès lors que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale de la convention

Le Maire,

M. CONNAN Gildas



Extrait conforme au registre des délibérations